

Avis n° 2021/01-12
relatif à l'accréditation de
l'Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics
de l'université de Pau
pour délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement et École

Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics de l'université de Pau	
Établissement :	Public
Nom d'usage :	ISA-BTP
Académie :	Bordeaux
Sites de l'école :	Anglet, Bordeaux
Réseaux :	Bordeaux INP

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mis à jour annuellement sur le site de la CTI.

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2017/01-03

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics, de l'Université de Pau, spécialité Bâtiment et Travaux Publics, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site d'Anglet
Catégorie NV/NS : Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics, de l'Université de Pau, spécialité Bâtiment et Travaux Publics, en formation initiale sous statut d'étudiant sur le site d'Anglet en 1^{ère} année du cycle ingénieur, poursuivie par les 2^e et 3^e années du cycle ingénieur en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Bordeaux (Talence)

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics, de l'université de Pau,
- Vu le rapport établi par Hélène GRIMAUULT-DUC (membre de la CTI, rapporteure principale), Georges SANTINI (expert, ancien membre de la CTI, co-rapporteur), Régis VALLEE (expert auprès de la CTI), José TURMO (expert international auprès de la CTI), Ivann LARUELLE (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté lors de la séance plénière du 19-20 janvier 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics, de l'université de Pau, spécialité Bâtiment et Travaux Publics , sur le site d'Anglet	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics, de l'université de Pau, spécialité Bâtiment et Travaux Publics , sur le site d'Anglet	Formation continue	2021	2025-2026	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant, sur un nouveau site :				
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics, de l'université de Pau, spécialité Bâtiment et Travaux Publics , sur le site d'Anglet en 1^{ère} année du cycle ingénieur et de Bordeaux (Talence) en 2^e et 3^e années du cycle ingénieur	Formation initiale sous statut d'étudiant poursuivie par 2 années sous statut d'apprenti	2021	2023-2024	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École :

- Renforcer le personnel administratif et technique, sur le site d'Anglet, dès livraison du nouveau bâtiment ;
- Renforcer l'équipe pédagogique permanente présente sur le site de Bordeaux, dès sa deuxième année de fonctionnement ;
- Augmenter la proportion de cours dispensés en anglais à l'ensemble des élèves, étudiants comme apprentis, quel que soit le parcours suivi ;
- Permettre une vie associative des élèves plus autonome, et valoriser celle-ci en conséquence ;
- Poursuivre la mise en place des compétences par l'évaluation de celles requises pour le diplôme ;
- Mettre en conformité le supplément au diplôme délivré aux jeunes diplômés, en accord avec les exigences des accords de Bologne ;
- Formaliser le retour des enquêtes auprès des élèves et le suivi des actions correctives ;
- Actualiser les fiches RNCP sous leur nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

L'école établira **un rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2023**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement à l'adresse greffe-cti@education.gouv.fr.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué aux diplômés suivants :

	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics, de l'Université de Pau, spécialité Bâtiment et Travaux Publics	2021	2025-2026

Délibéré en séance plénière à Paris, le 19-20 janvier 2021.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 février 2021.



La présidente
Elisabeth CRÉPON